

Directives pour les campagnes électorales des CCEC de 2021

Félicitations pour avoir pris la décision de briguer un siège au Conseil communautaire ou au Conseil de la Ville pour l'Éducation (CCEC) !



Bien qu'il puisse être difficile de mener une campagne pendant une pandémie mondiale, nous espérons que cette liste de **“choses à faire et à éviter”** vous permettra de mettre en place des stratégies de victoire électorale.

Cette année, le Bureau pour l'autonomisation des familles et des communautés [Office of Family and Community Empowerment (FACE)] et les Coordinateurs du leadership de famille [Family Leadership Coordinators (FLCs)] aideront les

Conseils de présidents à organiser les forums virtuels de candidats. Ce qui donnera à toute personne briguant un siège la chance de se présenter personnellement aux électeurs. Le nom de tous les candidats ainsi que leurs déclarations, classés par leur conseil, seront publiés sur le site web du Département de l'Éducation (DOE) dans une page consacrée aux élections du CCEC. Nous convions également les Associations de parents (PA)/Associations de parents-enseignants (PTA) et d'autres organisations scolaires à organiser des événements « pour faire la connaissance des candidats », pourvu que tous les candidats y soient invités.

Les technologies—qu'il s'agisse de plateformes de réunion en ligne et de réseaux sociaux ou de communications électroniques—joueront un rôle primordial au niveau de la campagne de cette année. Nous vous convions tous à faire preuve de conscience professionnelle, respect, et d'intégrité en utilisant ce nouveau environnement virtuel tout en permettant l'accès à tous. Des violations prouvées des règles de la campagne peuvent déboucher sur un vote de censure privée ou publique, ou une disqualification.



Directives pour les campagnes électorales des CCEC de 2021

Choses à faire lors d'une campagne

- **Chose à faire** - mettez en place une liste de distribution en sorte que vous puissiez facilement envoyer les matériels de campagne aux groupes d'électeurs potentiels par email, réseau social, et par courrier.
- **Chose à faire** - créez une adresse email spéciale qui permet de voir facilement vos campagnes de communication (par exemple, JohnDoe4CECXX@gmail.com).
- **Chose à faire** - utilisez vos comptes de réseau social personnel, vos blogs et sites web pour promouvoir votre candidature.
- **Chose à faire** - écrivez des articles, des opinions de lecteur, ou de blogs, qui aident à promouvoir vos opinions et connaissances relatives aux problématiques éducatives.
- **Chose à faire** - permettez à vos amis et parents de faire du bénévolat pour vous aider à promouvoir votre campagne.
- **Chose à faire** - organisez des rencontres et manifestations virtuelles et y participez, qui vous permettent de promouvoir vos idées et qui peuvent donner aux électeurs la possibilité de vous poser des questions.
- **Chose à faire** - distribuez des dépliants et d'autres matériels de campagne dans votre voisinage, aux réunions communautaires, aux environs des écoles (pas dans les locaux du DOE), aux parcs et dans d'autres lieux publics où vous pouvez éventuellement trouver des électeurs.
- **Chose à faire** – veuillez promouvoir votre candidature à des forums privés ou publics en dehors du DOE, tels qu'à l'occasion de réunions du Conseil, des réunions communautaires du secteur où vous vivez, et à d'autres manifestations.
- **Chose à faire** - apportez des matériels de campagne et affichez-les aux manifestations électorales au sein desquelles le DOE peut prendre des sanctions, telles que les Forums de candidats.
- **Chose à faire** - conservez un dossier de reçus (tels que, accusés de réception ou des bordereaux) de l'argent que vous dépensez à l'occasion de votre campagne.



Directives pour les campagnes électorales des CCEC de 2021

Les choses à éviter pendant une campagne

Ces directives reflètent en général les dispositions réglementaires (CR) D-130, régissant l'utilisation des bâtiments et ressources du DOE par les candidats à un poste. Dans la mesure où ces directives s'appliquent aux dispositions de la CR D-130 ou les modifient, elles sont soumises à l'approbation des amendements que fait la Commission sur la Politique d'Éducation (Panel for Educational Policy-PEP) aux dispositions.

- **Chose à éviter** - utilisez les coordonnées ou les listes de distribution que vous avez obtenue(es) d'un employé du DOE ou à titre de rôle que vous avez ou d'ancien rôle de leadership de parent au sein du DOE.
- **Chose à éviter** - affichez l'expérience professionnelle ou d'autres matériels vous identifiant comme un candidat, ou menez des campagnes sur les espaces virtuelles soutenues par le DOE (telles que réunions de PA/PTA, Conseils de présidents, SLT, PAC Titre I, DPAC, CPAC, et CCEC) sauf pour les forums de candidats au cours desquels le DOE peut prendre des sanctions, notamment pour les réunions de groupes de parents auxquelles tous les candidats sont invités.
- **Chose à éviter** - utilisez les équipements ou ressources du DOE ou d'un établissement scolaire pour faire ou distribuer des matériels de campagne.
- **Chose à éviter** - affichez ou distribuez des matériels de campagne dans un établissement scolaire ou un édifice du DOE, notamment en envoyant par courrier les matériels à la PA/PTA ou à toute autre personne.
- **Chose à éviter** - envoyez des matériels de campagne à l'adresse email officiel du DOE des organisations de parents.
- **Chose à éviter** - affichez, ou demandez à quelqu'un d'afficher des matériels de campagne sur les comptes de réseau médiatique ou les sites web de tout groupe de parents soutenus par le DOE (tels que PA/PTA, Conseil de présidents, SLT, PAC Titre I, DPAC, CPAC et CCEC).
- **Chose à éviter** - demandez à un employé du DOE ou à un Assistant administratif du CCEC de distribuer des matériels de campagne en votre nom.
- **Chose à éviter** - briguez un siège en collaborant avec d'autres candidats à titre de groupe de candidats ou d'alliance organisée, notamment l'organisation de rencontres communes, la production de dépliants communs, fusion de liste électorale, ou partage de slogans, de slogans percutants, de logos ou d'insignes.



Directives pour les campagnes électorales des CCEC de 2021

- **Chose à éviter** - partagez les ressources de campagne, ou offrir les fonds ou les services à d'autres candidats.
- **Chose à éviter** - dépensez plus de 500 dollars pour votre campagne.
- **Chose à éviter** - sollicitez des contributions électorales ou des dons en nature ou les acceptez, notamment des services tels que des opérations bancaires par téléphone ou une campagne publicitaire.
- **Chose à éviter** - sollicitez les mentions de fonctionnaires élus ou les acceptez, notamment des membres des Conseils d'éducation communautaire et Conseils d'Éducation de la Ville ; des organisations politiques, religieuses ou des organisations communautaires ; des syndicats ou de groupes ayant des intérêts spéciaux.